

L'an deux mil seize, le dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie.  
La séance a été publique.

Présents : Mmes Marie-Josèphe RAIMBAULT, Nathalie REVERDY, Martine PASTOU, Sonia RAIMBAULT, Valérie CHAMBON

Mrs, Thierry MOINDROT, Michel BEDU, Yann RAIMBAULT, Jean-Claude DERBIER, Patrick DOUCET, Gérard LEGER, Olivier EGEA et Jean-Luc RAIMBAULT

Absent : David CENDRIE, Delphine FOUCHER (procuration à Mr Yann RAIMBAULT)

Monsieur Jean-Luc RAIMBAULT a été nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 septembre est approuvé.

### **MODIFICATION DU MARCHE POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG**

La commune de Sury-en-Vaux et le syndicat d'adduction d'eau potable Sury-en-Vaux / Verdigny ont signé une convention de groupement de commandes dans le cadre du projet d'aménagement du bourg de la commune, dans la mesure où le SIAEP est en charge des travaux de renforcement du réseau d'eau potable.

Le projet a fait l'objet d'un appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée qui a conduit à l'attribution du marché au groupement Axiroute / Robineau, qui a été retenu pour un montant total de 653 021.45 € HT, incluant :

- La réhabilitation du réseau d'eau potable en fonte pour 91 997.50 € HT, à la charge du SIAEP Sury en Vaux - Verdigny
- L'option de travaux sur la route de Cosne pour 56 290.45 € HT (dont 12 548.75 € à la charge du SIAEP Sury en Vaux – Verdigny)

Le syndicat d'eau potable souhaite revenir sur le choix de la variante « fonte » validé au moment de la négociation, en proposant de revenir sur le marché de base en PVC bi-orienté, entraînant une moins-value de 3 810.00 € HT.

Vu la délibération su SIAEP en date du 14 octobre 2016,

Après vote, à 10 voix pour le PVC et 4 voix pour la fonte, les membres du conseil municipal décident de modifier le marché pour l'aménagement du bourg de la commune, en revenant au marché initial en PVC bi-orienté.

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le maire à signer l'avenant au marché avec l'entreprise susmentionnée et tous documents relatifs à ce marché passé selon la procédure adaptée.

### **DIVERS**

#### **Aménagement du bourg**

Une réunion s'est tenue le mardi 18 octobre avec les commerçants, en présence de l'entreprise Robineau, afin de leur expliquer le projet et leur présenter le planning d'intervention.